

**RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ACCÈS AU SELF**

ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES

TARIF DES REPAS : 2009 - 2010

ATTENTION : jusqu'au 1er avril, achat de 30 repas obligatoire

UN REPAS : 3,76 Euros - 30 REPAS : 112.80 Euros

Une augmentation est à prévoir au 1^{er} janvier 2010

ATTENTION :

- Les élèves conservent le même code pendant toute la durée de leur scolarité au lycée.
- **AUCUN ÉLÈVE NE SERA ADMIS AU SELF AVEC "DROITS ÉPUISÉS"**
- Le code est strictement personnel
- **LES REPAS NON CONSOMMÉS EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE SERONT VALABLES L'ANNÉE SUIVANTE.**
- **LES REPAS NON CONSOMMÉS EN FIN DE SCOLARITÉ NE SERONT PAS REMBOURSÉS.**

* Tout élève a la possibilité de prendre un repas en achetant un badge jetable au prix de **5,15 €** au distributeur de badges installé près du bureau «restauration scolaire».

* Lorsque l'élève constate qu'il ne lui reste que quelques repas (affichage sur l'écran lors du passage au distributeur de plateaux) il dépose **un nouveau chèque de 112,80 Euros** dans la boîte aux lettres située à l'Intendance, AVANT 10H 30.

Il n'y a pas d'encaissement le SAMEDI.

* Le chèque est à établir à l'ordre de M. l'Agent Comptable du Lycée Jules Fil.

Indiquer impérativement au dos du chèque le code, le nom et prénom de l'élève

Les chèques qui ne porteront pas ces mentions ne pourront être pris en compte.

A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2010 LES ÉLÈVES POURRONT ACHETER MOINS DE 30 REPAS. ILS DEVRONT CALCULER LE NOMBRE DE REPAS QUI LEUR SERA NÉCESSAIRE POUR TERMINER L'ANNÉE SCOLAIRE ET ÉTABLIR UN CHÈQUE ÉQUIVALENT A CE NOMBRE DE REPAS.

Ce chèque de moins de 30 repas sera le dernier de l'année scolaire.

- Les bourses sont payées à terme échu : DÉCEMBRE, MARS et JUIN.

Carcassonne, le 25 Août 2009

L'AGENT COMPABLE,
P.-M. BERENQUIER